RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

INCE DE LA REFOREIQ

DÉCRET N° 2024 – 1353 DU 20 NOVEMBRE 2024 portant nomination des membres et du président du Conseil d'administration de l'Agence béninoise de Protection civile.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu le décret n° 2023-372 du 19 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- vu le décret n° 2024-1020 du 17 juillet 2024 portant création de l'Agence béninoise de Protection civile et approbation de ses statuts;
- sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 novembre 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence béninoise de Protection civile, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur Comlanvi Alain HONOU, représentant de la Présidence de la République;
- monsieur Yafradou ADAM TAIROU, représentant du Ministère de l'Intérieur



et de la Sécurité publique ;

- monsieur **Albert MONTCHO**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Mèyissèhoué Emile GNONLONFOUN**, représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale ;
- monsieur Chabi Abioyé Didier YAYI, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable;
- monsieur **Boubacal YERO BANI SAMOU**, représentant du Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance ;
- monsieur **Metoyigbéna Blaise GUEZO-MEVO**, représentant du Ministère de la Santé.

Article 2

Monsieur **Yafradou ADAM TAIROU** est nommé Président du Conseil d'administration de l'Agence béninoise de Protection civile.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable. Il court à compter de la date de prise de fonction des intéressés.

Article 4

Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2022-323 du 1^{er} juin 2022 portant nomination des membres et du président du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Protection civile ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 20 novembre 2024

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,

Romuald WADAGNI Ministre d'Etat Alassane SEIDOU

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique,

Adidjatou A. MATHYS